

FFCK

ANNEXES 2026

DESCENTE

Version applicable au 1er Janvier 2026



SOMMAIRE

Annexe 1 - Liste des épreuves ouvertes aux championnats de France.....	3
1.1 Epreuves individuelles Sprint et Classique :.....	3
1.2 Epreuves individuelles Mass-start.....	3
1.3 Epreuves par équipe :	4
1.4 Epreuves individuelles U15	4
1.5 Epreuves par équipe U15.....	4
Annexe 2 - Conditions de participation aux compétitions nationales N1 (sprint et classique)	5
Annexe 3 - Participation sur sélection aux championnats de France individuel.....	5
3.1 Participation sur sélection au championnat de France individuel Sprint	5
3.2 Participation sur sélection au Championnat de France Classique	7
3.3 Participation sur sélection au championnat de France Mass-start	8
3.4 Participation sur sélection au championnat de France individuel U15	8
Annexe 4 - Mode de classement du Championnat de France U15 par équipe des régions	9
Annexe 5 - classement Coupe de France.....	9
Annexe 6 - inscription AU compétitions	10
6.1 Les modalités :.....	10
6.2 Période d'inscription :.....	10
6.3 Coûts d'inscriptions.....	10
6.4 Prélèvement sur les droits d'inscription	10
6.5 Pénalités :.....	Erreur ! Signet non défini.
6.6 Modalités de paiement :.....	11
Annexe 7 - Méthode de calcul des points pour le classement national numérique individuel descente...	12
Annexe 8 - Format et quotas des courses sprint avec finale.....	13
Annexe 9 - classement national des clubs.....	14
9.1 Mode de classement national des clubs	14
9.2 Bonus pour le classement club	14
Annexe 10 - classement national des départements	15
Annexe 11 - classement national des régions	15
Annexe 12 - Normes des gilets	15

ANNEXE 1 - LISTE DES EPREUVES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

En référence à l'article RG 35

Sous réserve de cinq bateaux inscrits dans l'épreuve, ou d'un regroupement de catégorie pour atteindre l'effectif (RG-29.2), les épreuves qui seront titrées aux championnats de France individuel Sprint, Classique et Mass-start ainsi que les championnats de France par équipe, et les championnats de France U15 individuel sont :

1.1 Epreuves individuelles Sprint et Classique :

C1DU18	Canoë monoplace dame U18
C1D	Canoë monoplace dame U21, M22 et master
C2D	Canoë biplace dame U18, U21, M22 et master
C1HU18	Canoë monoplace homme U18
C1HU21	Canoë monoplace homme U21
C1HM22	Canoë monoplace homme M22
C1HM1	Canoë monoplace homme master 1
C1HM2	Canoë monoplace homme master 2
C1HM3	Canoë monoplace homme master 3
K1HU18	Kayak homme U18
K1HU21	Kayak homme U21
K1HM22	Kayak homme M22
K1HM1	Kayak homme master 1
K1HM2	Kayak homme master 2
K1HM3	Kayak homme master 3
K1DU18	Kayak dame U18
K1DU21	Kayak dame U21
K1DM22	Kayak dame M22
K1DM	Kayak dame master
C2HU18	Canoë biplace homme U18
C2H	Canoë biplace homme U21 et M22
C2HM	Canoë biplace homme master
C2M	Canoë biplace mixte U18, U21, M22 et master

Tableau 1 – liste des épreuves individuelles Sprint et Classique ouvertes aux championnats de France

1.2 Epreuves individuelles Mass-start

C1DU18	Canoë monoplace dame U18
C1D	Canoë monoplace dame U21, M22 et master
C2D	Canoë biplace dame U18, U21, M22 et master
C1HU18	Canoë monoplace homme U18
C1H	Canoë monoplace homme U21, M22 et master

K1HU18	Kayak homme U18
K1H	Kayak homme U21, M22 et master
K1DU18	Kayak dame U18
K1D	Kayak dame U21, M22 et master
C2HU18	Canoë biplace homme U18
C2H	Canoë biplace homme U21, M22 et master
C2M	Canoë biplace mixte U18, U21, M22 et master

Tableau 2 – liste des épreuves individuelles Mass-start ouvertes aux championnats de France

1.3 Epreuves par équipe :

EC1D	Équipe Canoë monoplace dame U18, U21, M22 et master
EC1HU18	Équipe Canoë monoplace homme U18
EC1H	Équipe Canoë monoplace homme U21, M22 et master
EK1HU18	Équipe kayak homme U18
EK1H	Équipe kayak homme U21, M22 et master
EK1DU18	Équipe kayak dame U18
EK1D	Équipe kayak dame U21, M22 et master
EC2	Équipe canoë biplace homme, mixte et dame, U18, U21, M22 et master

Tableau 3 – liste des épreuves par équipe ouvertes aux championnats de France

1.4 Epreuves individuelles U15

C1DU15	Canoë monoplace dame U15
C1HU15	Canoë monoplace homme U15
C2DU15	Canoë biplace dame U15
C2HU15	Canoë biplace homme U15
K1DU15	Kayak dame U15
K1HU15	Kayak homme U15
C2MU15	Canoë biplace mixte U15

Tableau 4 – liste des épreuves individuelles ouvertes aux championnats de France U15

1.5 Epreuves par équipe U15

EC1DU15	Equipe Canoë monoplace dame U15
EC1HU15	Equipe Canoë monoplace homme U15
EC2U15	Equipe Canoë biplace dame, mixte, homme U15
EK1DU15	Equipe Kayak dame U15
EK1HU15	Equipe Kayak homme U15

Tableau 5 – liste des épreuves par équipe ouvertes aux championnats de France U15

ANNEXE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS NATIONALES N1 (SPRINT ET CLASSIQUE)

En référence à l'article RP-DES – 40.2

A partir des épreuves définies dans l'annexe 1.1, toute embarcation respectant la limite de points sur la base du classement national numérique sur quatre courses calculées au moment de l'inscription, définie dans le **tableau 6**, est sélectionnée aux compétitions nationales.

Les inscriptions sont ouvertes trois semaines avant le début de la compétition.

Certaines compétitions N1 sont ouvertes officiellement aux U15 par rapport au niveau de difficulté et de sécurité et en accord avec l'organisateur. Les conditions d'accès sont les mêmes que pour les U18 (pagaie couleur et limite de points au numérique). Les compétitions nationales ouvertes aux U15 sont définies en début de saison.

Épreuve	C1HU21 C1HM22 K1HU21 K1HM22 K1DU21 K1DM22 C2H	C1D C1HM1 K1HM1 C2HM	C1HM2 C1HM3 K1HM2 K1HM3 K1DM	C1HU18 K1HU18 K1DU18 C1DU18 C2HU18	C2D C2M	C1HU15 K1HU15 K1DU15 C1DU15 C2HU15
Limite points	250	300	350	400	450	<i>400 (sous réserve d'ouverture de la N1 aux U15)</i>

Tableau 6 - limites de points basées sur le classement numérique 4 courses, pour l'accès aux Nationales N1 Sprint et Classique

ANNEXE 3 - PARTICIPATION SUR SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL

3.1 Participation sur sélection au championnat de France individuel Sprint

En référence à l'article RP-DES - 41.2

Toute embarcation définie dans l'annexe 1.1, ayant réalisé une performance en points définie dans le **tableau 7** sur une compétition Nationale N1 Sprint de la saison en cours est sélectionnée aux championnats de France Sprint. La participation à son championnat régional (Classique ou Sprint ou Mass-start) est obligatoire.

Épreuve	Limite de point
C1HM22	130
K1DM22	
K1HM22	
C2H	
C1HU21	150
K1DU21	
K1HU21	
C1D	180
C1HM1	
K1HM1	
C1DU18	220
C1HU18	
K1DU18	
K1HU18	
C2HU18	

C1HM2	250
K1DM	
K1HM2	
C2HM	
C1HM3	300
K1HM3	
C2M	300
C2D	350

Tableau 7 - limites de points à obtenir sur une National N1 Sprint pour se sélectionner aux championnats de France Sprint

3.2 Participation sur sélection au Championnat de France Classique

En référence à l'article RP-DES - 42.2

Toute embarcation définie dans l'annexe 1.1, ayant réalisé une performance en points définie dans le **tableau 8** sur une Nationale N1 Classique de la saison en cours, est sélectionnée aux championnats de France Classique. La participation à son championnat régional (Classique ou Sprint ou Mass-start) est obligatoire.

Épreuve	Limite de point
C1HM22	130
K1DM22	
K1HM22	
C2H	
C1HU21	150
K1DU21	
K1HU21	
C1D	180
C1HM1	
K1HM1	
C1DU18	220
C1HU18	
K1DU18	
K1HU18	
C2HU18	250
C1HM2	
C1HM3	
K1DM	
K1HM2	
K1HM3	
C2HM	300
C2M	
C2D	350

Tableau 8 - limites de points à obtenir sur une National N1 Classique pour se sélectionner aux championnats de France Classique

3.3 Participation sur sélection au championnat de France Mass-start

En référence à l'article RP-DES- 43.2

Toute embarcation ayant réalisée un niveau de performance lors du Championnat de France individuel Classique. Le niveau de performance est défini par le temps de course réalisé sur le Championnat de France individuel Classique.

Les quotas d'accès de la finale A par épreuve pour le championnat de France Mass-start sont définis **tableau 9**.

Epreuve Mass-start	Nombre d'embarcations qualifiées en finale A
C1DU18	5
C1D	5
C2D	5
C1HU18	10
C1H	10
K1HU18	20
K1H	20
K1DU18	15
K1D	15
C2HU18	5
C2H	10
C2M	5

Tableau 9 – quota d'accès réalisé sur la performance sur le Championnat de France Classique pour être sélectionné au Championnats de France Mass-start

Suivant la densité des embarcations inscrites au Championnat de France Classique, la commission nationale descente pourra adapter les quotas des embarcations sélectionnées. Une finale B pourra être créée suivant les densités des épreuves.

3.4 Participation sur sélection au championnat de France individuel U15

En référence à l'article RP-DES- 45.2

Toute embarcation U15 respectant la limite de points sur la base du classement national numérique sur quatre courses calculées au moment de l'inscription, à partir de trois semaines avant la date du championnat de France U15, définie dans le **tableau 10**.

Épreuve	Limite de point
C1DU15	400
C1HU15	
K1DU15	
K1HU15	
C2HU15	
C2DU15	450
C2MU15	

Tableau 10 - limites de points au classement numérique pour se sélectionner aux championnats de France individuel U15

ANNEXE 4 - MODE DE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE U15 PAR EQUIPE DES REGIONS

En référence à l'article RP-DES- 46.5

Le classement du Championnat de France U15 par équipe des régions est défini suivant l'addition des points obtenus par chaque équipe (EK1HU15, EK1DU15, EC1U15) dans chaque course suivant le **tableau 11**. Une équipe DNF et DSQ-R est classée deux rangs derrière la dernière équipe classée. Une équipe incomplète ou non conforme est classée derrière la dernière équipe classée sur chaque épreuve, quel que soit son temps de course. Une équipe DSQ ou DNS ne marque pas de point.

Classement de la course	Points attribués
1^{er} de la course	100
2^{ème} de la course	95
3^{ème} de la course	91
4^{ème} de la course	88
5^{ème} de la course	86
6^{ème} de la course	85
7^{ème} de la course	84
...	...
10^{ème} de la course	81
...	...
DNF	77
DSQ-R	77
Equipe non conforme (NC)	76
DNS ou DSQ	0

Tableau 11 - points attribués pour le classement du championnat de France des régions U15 suivant le classement de la course. Exemple avec 12 équipes au départ

À l'issue des différentes courses (le format des courses est défini dans le programme de la compétition), un classement final est effectué en additionnant pour chaque équipe de région U15 les points marqués de chacune des trois équipes (EK1HU15, EK1DU15, EC1U15) sur les différentes courses. L'équipe de région U15 vainqueur est celle marquant le plus de point.

Départage : En cas d'égalité entre deux équipes de régions U15, la meilleure performance en termes de classement d'une équipe est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la moins bonne performance en termes de classement d'une équipe est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, l'équipe de région U15 ayant la somme des temps de toutes les courses la plus faible gagne.

ANNEXE 5 - CLASSEMENT COUPE DE FRANCE

En référence à l'article RP-DES- 48.3

Les épreuves concernées pour le classement Coupe de France sont celles de U15 à master.

À l'issue de chaque course, chaque compétiteur marque un nombre de points suivant le **tableau 12**. Un compétiteur non classé ne marque pas de point.

Classement de la course	Points attribués au compétiteur sur une course interrégionale (IR Sprint ou Classique ou Mass-start)	Points attribués au compétiteur sur une course N1 Sprint ou Classique	Points attribués au compétiteur lors de la finale coupe de France
1^{er} de la course	80	100	160
2^{ème} de la course	75	95	150
3^{ème} de la course	71	91	142

4 ^{ème} de la course	68	88	136
5 ^{ème} de la course	66	86	132
6 ^{ème} de la course	65	85	130
7 ^{ème} de la course	64	84	128
8 ^{ème} de la course	63	83	126
...

Tableau 12 - points attribués pour le classement coupe de France suivant le classement et type de course

Le classement final de chaque épreuve à l'issue de toutes les manches de coupe de France est établi sur l'addition des points marqués par chaque compétiteur sur ses cinq meilleurs résultats. Le compétiteur ayant marqué le plus de points dans l'épreuve est déclaré vainqueur de la coupe de France de cette épreuve.

Départage :

En cas d'égalité entre deux compétiteurs, la performance de la finale coupe de France est prise en compte. En cas de nouvelle égalité, la meilleure des performances sur une manche de coupe de France est prise en compte.

Récompense :

À l'issue du classement final, les vainqueurs se verront remettre lors de la finale coupe de France un dossard jaune de vainqueur de coupe de France.

ANNEXE 6 - INSCRIPTION AU COMPETITIONS

En référence à l'article RG-31 et 34

6.1 Les modalités :

L'inscription à une compétition se fait à partir du site Internet de la FFCK sur le module d'inscription en ligne : <https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Les inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant.

6.2 Période d'inscription :

Les inscriptions sont closes à 23h le mercredi précédant le début de la compétition.

Pour les courses se déroulant en semaine ou étant un Championnat de France, une date spécifique est arrêtée pour la clôture des inscriptions.

Les inscriptions sont ouvertes un mois avant la compétition ou après la publication de la liste de sélection concernée.

Les inscriptions peuvent être limitées en nombre par l'organisateur. Cette information doit être visible sur le descriptif de la compétition.

Toute inscription maintenue au-delà de la clôture est due.

Pour les épreuves par équipes, la composition des équipes peut être modifiée avant l'épreuve selon un délai spécifié par l'organisateur.

Pour le Championnat de France Mass-start, la confirmation des inscriptions se fait la veille de la course.

6.3 Coûts d'inscriptions

Compétition régionale :

Les droits d'inscription sont fixés par les comités régionaux.

Compétitions nationales :

- Interrégionale Sprint ou Classique ou Mass-start : les droits d'inscription sont de 5 euros par embarcation inscrite + 1 euros par compétiteur.
- Manche de Coupe de France N1 sprint ou classique : les droits d'inscription sont de 10 euros par embarcation inscrite + 1 euros par compétiteur.

- Finale de Coupe de France : les droits d'inscription sont de 10 euros par embarcation inscrite + 1 euros par compétiteur.

Championnats de France :

- Championnats de France individuel toutes épreuves (Sprint, Classique, Mass-start ou U15), les droits d'inscription sont de 11 euros par embarcation inscrite + 1 euros par compétiteur.
- Championnat de France U15 des régions, les droits d'inscription sont de 100 euros par équipe inscrite.
- Championnats de France par équipe de club, les droits d'inscription sont de 10 euros par équipe inscrite + 1 euros par compétiteur.

Compétitions open et autres :

Les droits d'inscriptions sont fixés par l'organisation.

Les droits d'inscription pour les courses de kayak cross sont détaillés dans l'annexe spécifique.

Majoration du coût d'inscription :

Le montant des frais d'inscription peut être augmenté de 5 euros sur les courses Interrégionales ou N1, suivant les contraintes spécifiques de l'organisateur (sécurité sur l'eau à mettre en place, nettoyage de la rivière, coût d'accès au bassin d'eau-vive). Dans ce cas, une demande argumentée devra être faite à la commission nationale Descente lors de demande d'inscription au calendrier de la compétition, qui validera ou pas cette augmentation des frais d'inscription.

Cas particulier des invités :

- Sur les courses régionales, l'inscription et le nombre sont à la discrétion de l'organisateur.
- Sur les courses nationales, les invités ne paient pas de droit d'inscription, le nombre peut être limité par l'organisateur en accord avec la commission d'activité.

En cas d'annulation de la compétition par l'organisateur, les inscriptions ne sont pas prélevées

6.4 Prélèvement sur les droits d'inscription

Pour chaque inscription une somme d'un euro par compétiteur inscrit est prélevée par embarcation et par course, de deux euros pour les Championnats de France. Ces sommes accompagnent l'activité dans son fonctionnement et les projets de développement de la descente. Ces prélèvements sont versés à la FFCK.

6.5 Pénalités

Les pénalités viennent s'ajouter au coût d'inscription initial.

Pénalités pour inscriptions hors délais :

Le doublement du coût d'inscription s'appliquera lors d'une inscription après la date limite, répartie à part égale entre le club organisateur et la FFCK.

Un organisateur peut refuser une inscription hors délai. S'il accepte l'inscription tardive, les pénalités de retard seront dues.

Pénalité pour absence du compétiteur :

Toute inscriptions est due. Un justificatif d'absence pour raison médicale est accepté sous réserve de l'envoi d'une attestation médicale au plus tard le lundi suivant l'épreuve : inscription@ffck.org.

6.6 Modalités de paiement :

Les droits d'inscriptions des courses nationales et toutes les pénalités citées ci-dessus sont prélevés sur les comptes des clubs via l'extranet fédéral (virement ou prélèvement en début de mois) et reviennent au club organisateur exceptée la part allouée à la FFCK.

ANNEXE 7 - METHODE DE CALCUL DES POINTS POUR LE CLASSEMENT NATIONAL NUMERIQUE INDIVIDUEL DESCENTE

En référence à l'article RP-DES- 47.3

Le classement national numérique est établi sur les douze derniers mois tournants. Le classement national numérique classe dans l'ordre croissant les compétiteurs ayant au moins 4 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 4 meilleures courses, puis les compétiteurs n'ayant que 3 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 3 courses, puis les compétiteurs n'ayant que 2 courses sur les 12 derniers mois basé sur la moyenne de ces 2 courses et enfin les compétiteurs n'ayant qu'une course sur les 12 derniers mois.

Une embarcation a une valeur dans la base servant au calcul des points si elle appartient au classement national numérique avant la compétition (c'est-à-dire le classement numérique national à partir d'une course sur les 12 derniers mois).

Sur chaque course, tous les concurrents sont classés au temps scratch dans chacune des cinq familles d'épreuve j suivantes : K1H – C1H – C2 – K1D – C1D

i/ Calcul des temps fictifs pour chaque type de famille d'épreuve :

Le calcul des temps fictifs (TF) des cinq meilleurs temps au scratch (TS) de la famille d'épreuve j est réalisé.

$$TF_i^j = \frac{1000 \cdot TS_i^j}{1000 + P_i^j}$$

avec TF_i^j le temps fictif de l'embarcation, TS_i^j le temps scratch en seconde de l'embarcation et P_i^j la valeur en point au classement numérique avant la course de l'embarcation i . Si l'embarcation n'a aucune valeur au classement numérique, alors P_i^j est une valeur manquante (NaN – Not a Number) et TF_i^j devient aussi une valeur manquante (NaT – Not a Time).

ii/ Calcul du temps de base (TB_j) pour chaque famille d'épreuve (TBK1H – TBC1H – TBC2 – TBK1D – TBC1D) :

Le temps de base (TB_j) est calculé pour chaque famille d'épreuve j . Le temps de base correspond au meilleur temps scratch fictif équivalent à une performance valant 0 point. Ainsi aucun temps scratch d'une famille d'épreuve j ne peut être inférieur au temps de base calculé sur la course de la famille d'épreuve j : $\forall_i, (TB_j \leq TS_i^j)$.

Le temps de base $T\hat{B}_j$ est estimé comme la **médiane** de la série des 5 temps fictifs TF_i^j défini précédemment.

Si le temps de base $T\hat{B}_j$ estimé d'une famille d'épreuve est supérieur au meilleur temps scratch TS_i^j de cette famille d'épreuve, alors TB_j est égal à ce meilleur temps scratch ($TB_j = TS_{best}^j$)

Si tous les temps fictifs TF_i^j sont non définis (NaT), alors TB_j est calculé à partir du temps de base de la famille d'épreuve kayak homme TB^{K1H} pondéré par le coefficient inter-catégorie (voir ci-dessous). $TB_j = TS_{best}^j$

iii/ Calcul des points des embarcations

Le nombre N_i^j de points obtenus suite à la course par chaque embarcation i est calculé pour chaque famille j selon la formule suivante :

$$N_i^j = \left(\frac{1000(TS_i^j - T\hat{B}_j)}{T\hat{B}_j} \right) \alpha_j$$

Avec α_j un coefficient correcteur de la course, pour chaque famille d'épreuve j , défini comme :

$$\alpha_j = \frac{\sum_i P_i^j}{\sum_i N_i^j}$$

avec $\sum_i P_i^j$ la somme des points au classement avant la course des compétiteurs de la famille d'épreuve j et $\sum_i N_i^j$ la somme des points attribués sur la course des compétiteurs de la famille d'épreuve j ayant des points avant la course. Une embarcation dont ses points avant course (P) et de ses points de la course (N) ne respectent pas l'inégalité ci-dessous, n'est pas prise en compte dans le calcul du coefficient correcteur de la famille d'épreuve.

$$\frac{|P - N|}{\text{mean}(P, N)} < 0,8$$

Cas spécifique de l'impossibilité de calculer le temps de base d'une famille d'épreuve

Si, dans une famille d'épreuve, le nombre de concurrents présents au départ est inférieur à 5 ou si aucun des 5 meilleurs temps n'a de point au numérique avant course, alors il est appliqué le temps de base de la famille d'épreuve kayak homme TB^{K1H} pondéré par un coefficient inter-catégorie. Si le meilleur temps scratch TS_i^j de cette famille d'épreuve est inférieur au temps de base calculé, alors TB_j est égal à ce meilleur temps scratch ($TB_j = TS_{best}^j$). Le coefficient correcteur appliqué est celui des $K1H$ (α_{K1H}).

- $TB^{K1D} = \min(1.1 \cdot TB^{K1H}, TS_{best}^{K1D})$
- $TB^{C1H} = \min(1.12 \cdot TB^{K1H}, TS_{best}^{C1H})$
- $TB^{C1D} = \min(1.25 \cdot TB^{K1H}, TS_{best}^{C1D})$
- $TB^{C2} = \min(1.08 \cdot TB^{K1H}, TS_{best}^{C2})$

S'il y a moins de 5 concurrents dans chaque groupe d'épreuve, dont le groupe $K1H$, le temps de base sera établi à partir des 5 meilleurs bateaux du classement scratch inter-catégorie et aucun coefficient inter-catégorie ne sera appliqué.

Si les résultats de la course comportent moins de 5 bateaux présents au départ de la course, aucun point ne sera attribué. Cette compétition ne sera pas prise en compte pour le classement numérique national.

ANNEXE 8 - FORMAT ET QUOTAS DES COURSES SPRINT AVEC FINALE

En référence à l'article RP-DES -3.2

Les courses sprint au format B (course sprint comportant une finale) sont réservées aux courses délivrant un titre (championnat de France ou championnat régional).

Pour les championnats de France de sprint :

La commission nationale descente décide du format A ou B de la course sprint.

Pour un format B, les nombres X1 et X2 de compétiteurs par épreuve qualifiés pour la finale à l'issue des deux manches de qualification, sont définis par la commission nationale descente avant les championnats de France de sprint. Les quotas dépendent de la densité des épreuves.

Pour les championnats régionaux de sprint :

Le comité régional décide du format A ou B de la course sprint.

Pour un format B, les nombres X1 et X2 de compétiteurs par épreuve qualifiés pour la finale à l'issue des deux manches de qualification sont définis par épreuve suivant le nombre de compétiteurs N présent au départ de l'épreuve:

- $N \leq 5$: tous les compétiteurs de l'épreuve sont qualifiés pour la finale à l'issue de la manche 1 ;
- $5 < N \leq 10$: les deux premiers bateaux sont qualifiés pour la finale à l'issue de la manche 1. Les trois premiers bateaux de la manche 2 sont qualifiés pour la finale (X1=2 et X2=3) ;

- $N > 10$: le nombre $X1$ de compétiteurs par épreuve accédant directement en finale à l'issue de la manche 1 des qualifications est le quart des compétiteurs (arrondi au supérieur) engagés par épreuve. Le nombre $X2$ de compétiteurs par épreuve accédant en finale à l'issue de la manche 2 des qualifications est le quart des compétiteurs (arrondi au supérieur) engagés par épreuve ($X1=N/4$, $X2=N/4$).

ANNEXE 9 - CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

En référence à l'article RP-DES- 51

9.1 Mode de classement national des clubs

Le classement national des clubs est établi sur la base du classement numérique national, des athlètes licenciés du club. Ce classement ne prend en compte que la moyenne des quatre meilleures courses nationales (IR, N1, championnats de France individuel, finale coupe de France) et des championnats régionaux sur les 12 derniers mois, en excluant la finale coupe de France et championnats de France de la saison précédente. Ce classement des courses nationales est arrêté à l'issue de la manche finale de la coupe de France de la saison en cours.

Le classement des clubs est basé sur l'addition de 12 valeurs de bateaux au classement numérique. Le calcul, basé sur l'addition de ces valeurs, est réalisé en trois phases :

i/ somme des points du classement numérique des 10 meilleurs bateaux du club incluant comme bateaux obligatoires :

- 1 C1H
- 1 K1H
- 1 K1D
- 1 C2 (C2H ou C2M)
- 1 canoë féminin (C1D ou C2D)

Un malus de 1000 points est appliqué par bateaux manquants.

ii/ somme des points du classement numérique des deux meilleurs bateaux jeune (U15 ou U18). Ces bateaux jeunes peuvent donc compter une seconde fois dans le calcul.

Un malus de 1000 points est appliqué par bateau jeune manquant.

iii/ somme des points des bonus définis tableau 13, attribués à partir des résultats des courses par équipes de club du championnat de France

Les clubs non classés sur ce classement basé sur le classement numérique national, mais ayant des bateaux apparaissant uniquement sur le classement numérique sur les courses régionales, apparaissent à la fin du classement national des clubs, sans classement.

9.2 Bonus pour le classement club

Les points bonus que rapporte un club à la suite des championnats de France par équipe (dont U15) sont donnés tableau 14.

	Bonus par course s'il y a deux championnats de France par équipe dans la saison (Sprint et Classique)	Bonus par course s'il y a un championnat de France par équipe dans la saison (Sprint ou Classique)
1 ^{er}	moins 15 points	moins 30 points
2 ^{ème}	moins 10 points	moins 20 points
3 ^{ème}	moins 8 points	moins 15 points
4 ^{ème}	moins 6 points	moins 12 points
5 ^{ème}	moins 4 points	moins 9 points

6 ^{ème}	moins 3 points	moins 7 points
7 ^{ème}	moins 2 points	moins 5 points
8 ^{ème}	moins 2 points	moins 3 points
9 ^{ème}	moins 2 points	moins 2 points
10 ^{ème}	moins 1 point	moins 1 point
...	moins 1 point	moins 1 point

Tableau 14 – bonus des championnats de France par équipe

ANNEXE 10 - CLASSEMENT NATIONAL DES DEPARTEMENTS

En référence à l'article RP-DES - 53

Le classement national des départements est basé sur le classement national des clubs de la fin de saison. Le classement est réalisé par l'addition des points des trois meilleurs clubs du département au classement national des clubs. Un malus de 10000 points est appliqué par club manquant.

ANNEXE 11 - CLASSEMENT NATIONAL DES REGIONS

En référence à l'article RP-DES - 54

Le classement national des régions est basé sur le classement national des clubs de la fin de saison. Le classement est réalisé par l'addition des points des six meilleurs clubs de la région au classement national des clubs. Un malus de 10000 points est appliqué par club manquant.

ANNEXE 12 - NORMES DES GILETS

En référence à l'article RP-DES - 23

À la suite de la modification du règlement international ICF sur les normes pour les gilets, l'article RP-DES-23 est complété comme suit :

Tout le matériel constituant l'aide à la flottabilité doit être porté dans le gilet au-dessus des hanches.